

Image not found or type unknown



Chute du aux verglas sur une voie non salée

Par **captn carnage**, le **26/12/2007** à **18:36**

Peut on se retourner contre une collectivité territoriale suite un accident ayant été causé par un mauvais entretien de voirie. Dans ma situation une chute de moto dans une rue n'ayant pas été salée alors que les autres voies de circulation avaient été salées. Je ne parle pas de la petite plaque de verglas passagère toute la voie a été recouverte d'une épaisseur de glace d'environ un demi centimètre, ce qui ne laisse aucune supposition sur le salage de la dite voie. Merci de votre réponse